

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 8 octobre 2012

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 septembre 2012 s'est réuni le 11 juillet 2012 à 18h00 Pavillon du Lac 03310 Nérès-les-Bains, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE, excusé remplacé par Pascale POIRET
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Marie-Alice Barraux est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2012.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Conseil Communautaire a pris acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D ' ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2012 – FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Commune de Bizeneuille pour 2012 :

- Passage 1 fois/semaine : 74,30 €/an/personne, (72,84 € en 2011)
- Passage 2 fois/mois : 58,36 €/an/personne, (57,22 € en 2011)
- Passage 2 fois/semaine : 90,48 €/an/personne, (88,71 € en 2011)
- Professionnel 1 : 18,28 €/an, (17,92 € en 2011)
- Professionnel 2 : 77,08 €/an, (75,57 € en 2011)
- Gîtes et chambres d'hôtes agréés : 17,30 € /an/personne (16,96 € en 2011)

3) ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET – CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer au service de paiement des titres sur internet, et d'autoriser Monsieur Le président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, pour une ouverture envisagée au 01/01/2013.

4) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDES D'AMENAGEMENT DE BOURGS ET D'ENTREES DE VILLES – ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG DE BIZENEUILLE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la prise en charge de l'étude d'aménagement du bourg de Bizeneuille par la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains, et de demander l'inscription de l'étude au contrat de territoire Allier.

5) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE MAGNIER – PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de bail emphytéotique d'une durée de 3 ans qui avait déjà été signée le 27 octobre 2009 entre Séchilienne-Sidec et la Communauté de Communes de Commentry/Nérès-les-Bains. Les démarches administratives et techniques n'étant pas terminées, il convient de renouveler le bail afin de poursuivre le travail engagé il y a trois ans.

6) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONTRAT DE CESSIION SPECTACLE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat de cession avec la Compagnie « FEE D'HIVER » représentée par sa présidente Aoualie KHERRADJI qui s'engage à produire le spectacle intitulé « Raymonde », assuré par Sébastien DEEST de la Compagnie « Fée d'hiver ». La manifestation aura lieu le Samedi 19 Janvier 2013 à 15h30 au Théâtre Alphonse Thivrier à Commentry. Le montant de la prestation s'élève à un total de 680 € TTC - forfait de déplacement compris.

7) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT - CONVENTION D'INTERVENTION « EVEIL A LA CULTURE AFRICAINE »

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'Association Zingou Fitness pour des interventions d'éveil à la culture africaine, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 220,84€.

8) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui prévoit deux "Ateliers de Noël" animés par Marie THIVRIER aux médiathèques de Chamblet et Nérès-les-Bains durant le quatrième trimestre 2012. Le coût total pour cette animation frais de déplacement compris : 308,00 €.

9) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui prévoit de proposer aux lecteurs de la médiathèque de Nérès-les-Bains un "Atelier de calligraphie" animé par la calligraphe Marie THIVRIER. L'atelier aura lieu du mois d'octobre au mois de décembre 2012, les samedis matin de 10h00 à 11h30, hors vacances scolaires. Coût total pour cette animation : 375,00 €.

10) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – RENOUELEMENT DU MARCHÉ

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les marchés avec la Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor. Le nouveau marché prendra effet à compter du 2 novembre 2012.

Monsieur le Président rappelle les critères de jugement des offres : le prix sur 40 points, le mémoire technique sur 30 points et les échantillons sur 30 points.

11) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – DETERMINATION DU PRIX DU REPAS BENEFICIAIRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix du repas facturé aux bénéficiaires du service à 7,30 € TTC à compter du 1er novembre 2012.

Marie-Alice Barraux déclare que beaucoup de personnes de Nérès-les-Bains sont devenues clientes de la Société Saveurs et Traditions du Bocage, malgré un coût plus élevé.

Il est remarqué que ce même service proposé par les centres sociaux ruraux alentours est plus cher.

Actuellement, la Communauté de Communes perd environ 10% de bénéficiaires par an.

Il est précisé qu'un courrier sera envoyé aux bénéficiaires pour les informer du changement du prestataire.

12) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les prix des repas de fête à payer par les usagers à :

- 15 euros pour le repas de Noël
- 18 euros pour la Saint Sylvestre.

13) ADMINISTRATION GENERALE – MEDIATHEQUES - VALIDATION DU CONTRAT DE SAUVEGARDE SECURISEE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat cadre de fourniture des services IBO qui propose une prestation de télé sauvegarde sécurisée de données numériques à distance par Internet au moyen d'un logiciel spécifique pour les médiathèques de Chamblet et Nérès-les-Bains. Le montant de la prestation s'élève à 18 € HT / mois / médiathèque au titre de l'abonnement mensuel, et 199 € HT pour les deux sites au titre des frais d'installation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle l'inauguration du rond-point au niveau d'Aldi qui aura lieu le Jeudi 18 octobre 2012 à 17h00.

Une réunion de présentation du programme Habiter mieux aura lieu le Jeudi 11 octobre 2012 à 18h00 au Théâtre.

Le Président du SICTOM demande à ce que les délégués titulaires au SICTOM préviennent leurs suppléants en cas d'indisponibilité.

Lionel Brocard annonce qu'il y a eu 2 demandes de menus spécifiques au sein de la structure multi-accueil et qu'une modification sera apportée au règlement intérieur lors du prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.